

Demande de permis d'intervention 2021-2022

Récolte de bois de chauffage à des fins domestiques

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE

IDENTITÉ DU TITULAIRE

Vous devez remplir la partie « titulaire » en indiquant votre nom et votre adresse. Remplissez également la partie « exécutant » si ce n'est pas vous qui allez récolter le bois de chauffage.

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Indiquez le nombre de mètres cubes apparents (m³ app.) de bois que vous désirez récolter cette année, pour un maximum de 22,5 m³ apparents (environ 6 cordes de 4 pieds de hauteur, 24 pieds de longueur et 16 pouces de largeur).

Référez-vous au tableau des tarifications pour la saison 2021-2022 ci-dessous pour déterminer la **quantité en m³** ainsi que le **montant du paiement**.

MFFP		2021-2022			
BOIS DE CHAUFFAGE - TARIFICATION					
Fins domestiques					
Quantité (cordes/appro)	Quantité (m ³ app.)	Prix de détail 1,55 \$	TPS 5 %	TVQ 9,975 %	Prix de vente total
1,65	6,0	9,30	0,47	0,93	10,70
2,00	7,3	11,32	0,57	1,13	13,02
3,00	10,9	16,90	0,85	1,69	19,44
4,00	14,5	22,48	1,12	2,24	25,84
5,00	18,2	28,21	1,41	2,81	32,43
6,00	21,8	33,79	1,69	3,37	38,85
6,20	22,5	34,88	1,74	3,48	40,10

Quantité en m³ app.

Coût exact pour paiement

Votre chèque ou mandat (au nom du **MINISTRE DES FINANCES**) devra être au **montant de la colonne verte**

SECTEUR(S) DE BOIS DE CHAUFFAGE

Pour indiquer les secteurs de bois de chauffage choisis pour la saison 2021-2022, consultez le « **Tableau des secteurs de bois de chauffage** » en pièce jointe. Il est possible de choisir plus d'un secteur pour la même demande de permis. Pour être en mesure de bien localiser les secteurs, prendre note que vous pouvez également consulter les cartes des secteurs sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/services-entreprises-et-organismes/permis-dintervention-et-autorisations/bois-chauffage-domestiques-commerciales/>

PAIEMENT

Le permis sera délivré uniquement à la réception du paiement par la poste. Il est important d'effectuer votre paiement **au montant exact**, par chèque ou mandat poste, à l'ordre du « *Ministre des Finances* » et de l'envoyer à :

Unité de gestion de la Baie-des-Chaleurs
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
195, boulevard Perron Est
Caplan (Québec) G0C 1H0

Lorsque nous aurons reçu le formulaire de demande et le paiement, nous vous enverrons votre permis, avec une carte localisant le ou les secteurs choisis et les documents nécessaires à ce permis.

SIGNATURE

À noter que les formulaires transmis par courriel à l'adresse : Bois.Chauffage.Baie-des-Chaleurs@mffp.gouv.qc.ca seront acceptés dans différents formats d'enregistrement (par exemple, en format .pdf, .doc, ou .jpg) et ne nécessiteront pas obligatoirement de signature.